

(1)

( N° 116. )

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1860.

### RÉVISION DU CODE PÉNAL<sup>(1)</sup>.

(LIVRE II, TITRE V.)

*Sous-amendement proposé par M. NOTHOMB, à l'amendement de M. GUILLERY.*

ART. 567.

Quiconque aura *habituellement* fourni des valeurs de quelque manière que ce soit, à un taux excédant l'intérêt légal et en abusant des faiblesses, des passions ou des *besoins* de l'emprunteur, sera condamné à un emprisonnement d'un mois à un an, etc. (Le reste comme au projet.)

(<sup>1</sup>) Projet de loi, n° 48.

Rapport sur le tit. I<sup>er</sup> du liv. II, n° 170.

Rapport sur les chap. I-IV du tit. II du même livre, n° 171.

Rapport sur le chap. V de ce titre, n° 87.

Amendements au tit. II, n° 19, 22 et 25.

Rapport sur le tit. III du liv. II, n° 9.

Rapport sur le tit. IV du même livre, n° 15.

Nouveau rapport sur les art. 293 et suivants, n° 54.

Amendements au tit. IV, n° 76, 78, 81 et 82.

Rapport sur le tit. V, du livre II, n° 33. Session de 1859-1860.

Amendements au titre V, n° 90, 94 et 105.

Rapport sur des amendements au titre V, n° 95 et 108.

Rapport sur le tit. VI du livre II, n° 79.

Rapport sur le tit. VII de ce livre, n° 56.

Rectifications et modifications à ce titre, proposées par le Gouvernement, n° 128.

Amendements au tit. VII, n° 130 de la session de 1858-59 et n° 62 et 64.

Rapport sur le tit. VIII du livre II, n° 104, de la session de 1858-59.

Amendements à ce titre, n° 153 et 157 de la session de 1858-59, et n° 61, 68, 69 et 72.

Rapport sur quelques articles et amendements aux tit. VII et VIII du livre II, n° 185, session de 1858-59.

} Session de 1857-58.

} Session de 1858-59.

} Session de 1858-59.